

Wiltz, le 27 février 2025

AVIS

Conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande de modification du délai pour la réalisation de l'étude préliminaire (1/24/0050) a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (Administration de l'environnement), en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : Circuit Foil Luxembourg

Objet : modification du délai pour la réalisation de l'étude
préliminaire (1/24/0050)

Emplacement : 6, Salzbaach à Wiltz

La Bourgmestre,



La Secrétaire,

